



Conditions d'utilisation

Moyeu électrique (moteur) :

Nous utilisons le moteur sans balais, sans engrenage, c'est une machine synchrone auto-pilotée à aimants permanents. Il présente les caractéristiques suivantes : la structure fiable, le couple de sortie important, grande capacité de montée et efficacité.

- Il est normal qu'il fasse un peu de bruit lorsqu'il fonctionne.
- Il est normal qu'il y ait de faibles frottements quand vous reculez en raison du moteur sans balais.
- Pendant l'utilisation, il n'est pas nécessaire de faire l'entretien pour des parties internes du moteur. Il faut néanmoins vérifier le serrage entre le moyeu et le moteur.
- Évitez tout choc physique avec le moyeu arrière.

Système de contrôle électronique (contrôleur) :

Le système de contrôle consiste en un contrôleur, un écran et une manette dérailleur. Il présente les fonctions suivantes : la protection de sous-tension, la protection de surtension et le changement de vitesse etc.

- A l'aide d'un matériel électronique ou(et) un logiciel, le contrôleur peut fournir le courant de commutation au moteur pour assurer l'auto-pilotage du moteur sans balais.
- Le contrôleur est toujours dans une partie plastique du vélo, à l'intérieur de laquelle le courant circule en produisant des chaleurs. Après avoir fonctionné pendant un certain temps, le contrôleur sera chaud. Ne le touchez pas directement avec les mains.
- Pour éviter le dommage du contrôleur, ne laissez pas le vélo en plein soleil ou sous la pluie. Si le contrôleur est inondé, cela peut provoquer la fuite de l'électricité du système de contrôle électronique, le court-circuit des autres parties du système.

Attention : exclusion de garantie toute trace d'humidité, d'oxydation ou tout autre liquide trouvé à l'intérieur des composants électriques rend ces éléments hors garantie.

- Évitez tout choc physique avec le boîtier contrôleur.

Batterie :

- Toujours utiliser le chargeur fourni avec la batterie : l'électronique du chargeur dialogue avec la batterie pour éviter la surcharge et la surchauffe.
- Chaque cellule de la batterie est protégée par un revêtement en acier robuste et repose dans un boîtier en plastique. Veuillez ne pas ouvrir ce boîtier et éviter les charges mécaniques ou l'exposition à de fortes chaleurs. Cela pourrait endommager les cellules et entraîner l'écoulement de substances inflammables.
- L'idéal est d'utiliser le vélo régulièrement, et de procéder à la recharge complète de la batterie sans attendre qu'elle soit à plat. Effectuez cette recharge dans un endroit où la température est comprise

entre 15 et 30°C. Évitez le plein soleil ou les sources de chaleur, tout comme les températures négatives.

- Ne pas recharger en plein air. Le chargeur porte la mention « IP21 Indoor use only » : il n'a pas de protection spéciale contre la pluie.
- Afin de protéger les composants, en particulier électriques, le nettoyage par jet d'eau direct est interdit. Un chiffon humide est plus adapté. Retirez impérativement la batterie avant le nettoyage.
- Si vous envisagez de stocker votre vélo électrique durant une période assez longue, ne pas laisser la batterie complètement déchargée, et la stocker dans un endroit sec et tempéré. Il est recommandé de la charger au minimum une fois par mois. Vérifiez régulièrement le niveau de charge, et rechargez la batterie si besoin. Pensez également à enlever la batterie de votre VAE si vous comptez ne pas l'utiliser à un certain moment.
- Éviter de mettre les points de connexion de la batterie en contact avec de l'humidité ou avec des objets métalliques (chaîne, cadenas) : cela peut provoquer des courts-circuits, ou même un incendie ou une explosion.

Exclusion de garantie et responsabilité de l'utilisateur :

- Toute marque d'oxydation ou d'humidité trouvée à l'intérieur des composants électriques provoquant leur dysfonctionnement annule toute garantie.
Pour éviter les problèmes d'assistance électrique, évitez l'exposition prolongée à la pluie/l'eau des éléments électriques du vélo (écran, batterie, contrôleur, etc.).
- Velair se réserve le droit de refuser la garantie si le vélo a été exploité comme moyen de transport pour des activités professionnelles ou tout autre type d'utilisation inappropriée.
- Tout remplacement de clés en raison de la perte des clés ou de dommages causés aux clés ou à la serrure ne sera pas couvert par la garantie.
- Toute crevaison ou détérioration des rayons des roues causée par un élément extérieur n'est pas couverte par la garantie.
Pour éviter la crevaison ou la casse des rayons, ne faites pas de vélo sur les terrains qui présentent des creux et des bosses, le terrain accidenté, les rues pavées ou encore les trottoirs.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier et de contrôler régulièrement les aspects suivants du vélo :

- Le serrage du guidon, de la fourche, de la selle, de la béquille, de la goupille de pliage et de ses accessoires, des visseries en général.
- La sensibilité des freins.
- Le fonctionnement de l'écran et de la lampe.
- La batterie doit être conservée en bon état, à l'intérieur comme à l'extérieur, ainsi que ses clés.
- La pression des pneus ainsi que l'usure intérieure et extérieure de ces derniers.
- Réparations à effectuer sur un vélo qui n'a pas été entretenu par un professionnel du vélo depuis plus d'un an, une facture sera demandée pour justifier de cette intervention.

Le stockage:

- Placez votre vélo sur un terrain plat pour que le vélo ne tombe pas.
- Pour éviter le phénomène de corrosion de la peinture sur la surface du vélo, ne stockez pas votre vélo

dans un endroit humide.

- Lavez et séchez votre vélo après avoir l'utiliser sous la pluie afin qu'il ne rouille pas.

